

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA DROME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

**SYNDICAT DES EAUX SMPAS**

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 21  
Nombre de Conseillers en exercice : 21  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 19

Le onze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 4 mars 2024

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUND, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Denis GAUDIN, Philippe RIBIERE, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL et Jean-Michel DEFAISSE

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Christian LEZARME, et Denis BENOIT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBIERE

---

**Objet : Affectation des résultats 2024 – Budget 61103 STEP**

**N°2024-03-11-10**

Monsieur le Président remet au Conseil Syndical le tableau ci-dessous :

Reports

Pour Rappel Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0.00
Pour Rappel Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00

Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :</b>	3 030.00
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	61 875.04

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	0.00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	0.00

Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	3 030.00
---	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par . soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	3 030.00
--	----------

Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	58 845.04
--	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Con** ID : 026-252602255-20240312-2024031111-DE

**Mirabel et Blacons, le 12 mars 2024**

**Le Président  
Gilles MAGNON**

**Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 14 mars 2024  
et publication le :**

**Le Président,**

